

**DISPOSITIF
'ARGENT DE POCHE'**

DOSSIER D'INSCRIPTION

2023

Nom :

Prénom :

Date de dépôt en Mairie

Table des matières

Présentation du dispositif	3
DEMANDE D'INSCRIPTION	5
MOTIVATIONS.....	6
Contrat d'engagement – Exemple jeune	7
Contrat d'engagement – Exemple MAIRIE	9
Mentions légales.....	11
Autorisation parentale.....	12
Fiche sanitaire.....	14

Pièces à fournir :

- Demande d'inscription
- Lettre de motivations
- Contrats d'engagement (Exemple jeune + exemple mairie)
- Autorisation parentale
- Fiche sanitaire
- Attestation couverture sociale
- Copie carnet de santé (pages de vaccinations)
- Copie carnet (pages antécédents médicaux)

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

ANNÉE 2023

Présentation du dispositif

Le dispositif « **argent de poche** » est proposé et mis en place par la mairie de MEZERAY. Il permet aux jeunes de 16 à 17 ans révolus d'effectuer de petites actions de proximité (4 demi-journées) participant à l'amélioration de leur cadre de vie, à l'occasion des congés scolaires, et de recevoir en contrepartie une indemnisation de 75 € par jeune.

- Quels sont les objectifs?

Les principaux objectifs du dispositif sont :

- D'accompagner les jeunes mézeréens dans une première expérience : se confronter au monde du travail, s'engager pour une mission d'intérêt général,
- De les responsabiliser,
- De valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- De créer du lien entre jeunes, élus et agents
- De favoriser la découverte des structures municipales, et favoriser une appropriation positive de l'espace public
- De permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu et de disposer d'argent de poche

- Qui peut y participer?

Tout jeune domicilié à MÉZERAY de 16 ou 17 ans.

- Quand ?

Pendant les vacances scolaires : les **10 – 11 – 12 juillet de 8h30-12h30** et **13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00**.

- Quelles sont les missions et leur organisation?

Ces petits chantiers doivent participer à l'amélioration du cadre de vie de la commune : entretien d'espaces verts, petits travaux de peinture ou rénovation, nettoyage d'équipements urbains, aide au rangement et entretien de locaux et/ou matériels communaux... Chaque chantier sera défini et proposé à l'avance.

Le nombre de places par chantier est limité à 6 jeunes, et n'excède pas la demi-journée par jour durant une semaine pour le jeune soit QUATRE demi-journées.

Les jeunes seront encadrés par un élu et par le personnel communal.

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés durant leurs différentes missions. Même si le jeune s'engage à réaliser correctement les tâches confiées, il ne remplace pas un agent communal.

L'assurance de la mairie couvre les jeunes en cas d'accident pendant les missions dans la limite du respect des consignes.

- Comment s'inscrire?

Le dossier d'inscription est à récupérer en Mairie ou à télécharger sur le site : <https://www.ville-mezeray.fr> (onglet actualités)

Il doit être complété, signé et remis en mairie **au plus tard le 23 juin !**

Au cas où la mairie ne serait pas en mesure de satisfaire toutes les demandes, la commission en charge du projet procèdera à la sélection des 6 jeunes retenus parmi l'ensemble des candidatures.

A la suite de cette commission, le jeune retenu en sera rapidement informé.

Une réunion de présentation et d'information est organisée le **samedi 08 juillet à 10 heures**, à l'**espace Thérèse TRIDON**.

Le jeune devra signer un **contrat d'engagement avec la commune**.

Celui-ci conclut entre le jeune, son représentant légal et la collectivité permet de déterminer la périodicité de l'activité, les horaires, le cadre de réalisation des activités, le comportement souhaité, le montant de la gratification et les sanctions applicables en cas de non-respect des dispositions dudit contrat.

- Comment percevoir l'indemnité?

Le jeune sera indemnisé en numéraire par le biais d'une association. Une cérémonie est prévue à la fin du chantier en présence des élus et de l'ensemble des participants au chantier.

- Qui contacter?

Pour tout renseignement contacter le secrétariat de la mairie au 02 43 45 15 51 ou par mail à mairie@mezeray72.fr



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE
ANNÉE 2023

DEMANDE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe (cochez) : F M

Date de naissance :/...../..... Age :

Adresse :

Adresse mail (obligatoire) :

Téléphone :

Parents et/ou Responsable légal(e)

Nom et prénom du parent 1 :

Adresse :

☎ N° portable : Domicile :

☎ Travail :

Nom et prénom du parent 2 :

Adresse :

☎ N° portable : Domicile :

☎ Travail :

Situation (cochez)

Scolaire : classe / formation suivie

Autres (précisez) :

- Je souhaiterais participer au prochain chantier du dispositif 'Argent de poche'
- Je joins à ma demande une lettre de motivation (Cf. modèle si besoin)

Signature du jeune,



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ANNÉE 2023

Contrat d'engagement – Exemple jeune

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de la Mairie de Mézeray à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée avec une pause obligatoire ;
- Pour le prochain chantier je m'engage à être présent :
 - le 10 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 11 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 12 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai ;
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur. Leur usage sera toutefois toléré durant le temps de pause.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Le nettoyage du site et du matériel fait partie intégrante de la mission. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif «Argent de poche» ;
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 75 €.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Mézeray, en deux exemplaires, le

.....

(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité



DISPOSITIF ARGENT DE POCHE ANNÉE 2023

Contrat d'engagement – Exemple Mairie

Nom – Prénom (du participant) :

Ce contrat est un engagement tripartite : de votre part mais également de la part de la Mairie de Mézeray à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées.

Lisez-le attentivement avant de le signer.

Concernant la périodicité de l'activité

- L'activité « Argent de poche » se déroule pendant les vacances scolaires dans la limite d'un travail en demi-journée avec une pause obligatoire ;
- Pour le prochain chantier je m'engage à être présent
 - le 10 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 11 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 12 juillet 2023 de 8h30 à 12h30
 - le 13 juillet 2023 de 9h00 à 12h00

Concernant la ponctualité

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer ;
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

Concernant la réalisation des activités

- Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participerai ;
- Etant indemnisé(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant toute la durée de la mission, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les activités. En conséquence, les téléphones portables devront être, à minima, placés sur répondeur. Leur usage sera toutefois toléré durant le temps de pause.

Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions

- Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées ;
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants ;
- Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les usagers de la collectivité mais également envers les autres participants à l'activité ;

- ² Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens ;
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Le nettoyage du site et du matériel fait partie intégrante de la mission. Si nécessaire, je lave et range le matériel et je le remets à l'encadrant à l'issue de l'activité ;
- Je m'engage à respecter un devoir de réserve et de discrétion, ainsi qu'à appliquer le principe de neutralité.

Sanctions appliquées en cas de non-respect d'un des points énoncés précédemment

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif «Argent de poche» ;
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant lequel votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

Indemnisation de la mission

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité. Cette indemnité est fixée à 75 € .

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Mézeray, en deux exemplaires, le

.....

(Noms et signatures, précédés de la mention « Lu et approuvé »)

Le participant

Le représentant légal

La collectivité



Mentions légales :

(Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite « informatique et libertés », modifiée et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, dit Règlement Général sur la Protection des Données—RGPD)

En remplissant ce formulaire remis à la commune de Mézeray, vous autorisez la collecte de Données à Caractère Personnel (DCP) vous concernant (vous et votre enfant) et leur utilisation dans le cadre des activités périscolaires mises en place par la commune— cantine et garderie).

Le traitement de ces DCP, effectué sur la base de votre consentement, est nécessaire pour assurer ces services dans les meilleures conditions (inscription, organisation des activités, contact, contact en cas de besoin, envoi d'informations, facturation ...)

Ces DCP seront conservées par la Commune, le temps nécessaire pour atteindre la finalité de ce traitement. Et dans le cadre du traitement de ces données, sont prises toutes les mesures de sécurité appropriées pour les protéger.

Sauf disposition législative, réglementaire ou décision de justice contraire, l'accès à ces DCP sera restreint aux personnes habilitées à les traiter et le cas échéant aux prestataires techniques dans le respect de la réglementation. En aucun elles ne seront transmises à d'autres tiers.

Conformément aux dispositions du RGPD, vous disposez des droits suivants les conditions précisées par ce règlement :

- Droit d'accès aux données, de portabilité de rectification ou d'effacement de ces données,
- Droit à la limitation du traitement de ces données ou d'opposition à ce traitement.

Pour exercer ces droits ou pour formuler toute autre demande concernant le traitement de ces DCP, vous pouvez contacter par écrit (courrier ou mail), accompagné d'un justificatif d'identité, le responsable du traitement (Maire de la commune), à l'adresse suivante Mairie 02, rue de la croix blanche 72270 MÉZERAY, et / ou le délégué à la protection des données (Atesart, mail : dpo@sarthe.fr).

Vous pouvez également, si vous le jugez nécessaire, prendre contact avec l'autorité de contrôle compétente à l'adresse suivante : contact@cnil.fr

Dispositif « Argent de poche »

AUTORISATION PARENTALE 2023

Madame, Monsieur

en qualité de tuteur légal de, atteste avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage :

- La commune de Mézeray ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « argent de poche ».
- La gratification versée pour la participation à l'activité « argent de poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur.

Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.

- La commune de Mézeray s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à des tiers dans le cadre du déroulement des missions. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.
- La commune de Mézeray certifie informer sans délai le représentant légal de la participation de l'enfant mineur au projet « Argent de Poche », des conditions de la réalisation de ce projet, son organisation et son exécution.

Et autorise mon enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

- à participer au dispositif « argent de poche » du 10 au 13 juillet 2023
- à rentrer seul après l'animation
- autorise l'équipe encadrante à prendre des photos et vidéos lors des missions pour la communication (presse, bulletin communal, site internet).

Et reconnais avoir pris connaissance des informations concernant les Données à Caractère Personnel et accepte qu'elles soient utilisées aux fins décrites dans le paragraphe prévu à cet effet.

Fait à le


Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Fiche Sanitaire

1 – LE JEUNE

NOM - PRENOM	
DATE ET LIEU DE NAISSANCE	/ / à
NATIONALITE	
SEXE	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille

2 – LES PARENTS

	MERE	PERE
NOM		
PRENOM		
 TELEPHONE PORTABLE	___/___/___/___/___	___/___/___/___/___

3 – INFORMATIONS MÉDICALES

3.1 – VACCINATIONS

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES COPIES DES PAGES « VACCINATIONS » DU CARNET DE SANTE

3.2 – ANTECEDENTS MÉDICAUX OU CHIRURGICAUX

JOINDRE OBLIGATOIREMENT LES COPIES DES PAGES DU CARNET DE SANTE

Indiquez ci-dessous les **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** jugées comme susceptibles d'avoir des répercussions sur le déroulement du chantier, en précisant les dates et les **PRECAUTIONS A PRENDRE** :

.....

3.3 – PATHOLOGIES CHRONIQUES OU AIGUËS

Indiquez ci-dessous les **PATHOLOGIES CHRONIQUES OU AIGUËS** en cours :

.....

3.4 – ALLERGIES ET PRISE EN CHARGE PARTICULIERE DU JEUNE

Indiquez ci-dessous les allergies ou les particularités nécessitant une prise charge spécifique du jeune :

.....

Le jeune est –il suivi dans le cadre d'un Protocole d'Accueil Individualisé ?

- Oui - Merci de nous fournir le **Protocole d'Accueil Individualisé**
- Non - Pas de prise en charge particulière

3.5 – MEDECIN TRAITANT A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALADIE

Dr ☎ _____ / _____ / _____ / _____ / _____

5 – AUTORISATIONS

5.1 – AUTORISATION PARENTALE

J'autorise la commune de Mézeray à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite du jeune.

5.2 – AUTORISATION DE TRANSPORT

J'autorise le transport de mon enfant.

6.4 – PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE et/ou AUTORISÉES À VENIR CHERCHER le jeune (AUTRES QUE PARENTS)

NOM	PRENOM	LIEN DE PARENTE AVEC L'ENFANT	TELEPHONE	CONTACTER EN CAS D'URGENCE (COCHER)
			___ / ___ / ___ / ___ / ___	
			___ / ___ / ___ / ___ / ___	
			___ / ___ / ___ / ___ / ___	
			___ / ___ / ___ / ___ / ___	
			___ / ___ / ___ / ___ / ___	

Je soussigné(e)certifie que l'ensemble des renseignements fournis et rédigés sur cette fiche sont complets et exacts.

Fait à, le ___ / ___ / 20___

Signature :